

=====
n° 2023 T 56

**RELATIF A LA CIRCULATION ET AU
STATIONNEMENT**

modifiant temporairement l'arrêté n°5 du 15 février 1999

Le Maire de la Commune de Métabief,

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 36 R 44, R 53-2 et R 225,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La demande en date du 11/10/2023, émanant de la société TPHD, représentée par Monsieur CHAGROT Emmanuel, en vue de réaliser le viabilisation de deux parcelles,

Considérant que pour sécuriser l'accès des différents usagers de la voie publique à cet endroit, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRÊTE :

Article 1. - CIRCULATION RUE DES SOURCES

La circulation sera modifiée comme suit sur la rue des Sources, à compter du 20 novembre 2023, et pendant 10 jours :

- Circulation interdite dans les deux sens pour les véhicules légers et les poids-lourds
- Déviation par la rue des Vouches



Article 2 : SIGNALISATION

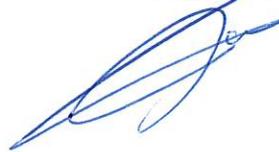
Une signalétique adaptée sera mise en place et maintenue par le demandeur pendant toute la durée des travaux.

Article 3. - TRANSMISSION A LA GENDARMERIE

M. le Commandant de brigade de gendarmerie des Hôpitaux-Neufs est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Métabief , le 16/10/2023

Le Maire,
Gérard DEQUE



Copie à :

- Gendarmerie des Hôpitaux-Neufs